



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

6 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRÉSENTS :	24
ABSENTS REPRESENTES :	09
VOTANTS :	33
ABSENTS :	02

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Safia DAVID

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Guillaume CLIN, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Lucie KAZARIAN, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. HAMMOUDI Morad, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Jeremy NARBONNE, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS M. Jean-Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, M. Nathaniel GUEDZE, M. Thierry BABEC, Mme Marie PASCUAL DÉOM

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, M. Michel BOUGLOUAN qui a donné pouvoir à Nicole LAFFORGUE, Mme Michèle HURTADO qui a donné pouvoir à Nathaniel GUEDZE, Mme Marie SOUBIE-LLADO qui a donné pouvoir à Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Pascal BAILLY, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Annabel BARREIRA, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Mohamed BOUSSIR, M. Mathieu LOUIS qui a donné pouvoir à Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD qui a donné pouvoir à Guillaume CLIN

Absents :

Mme Samia TABAÏ, Mme Marlène STABLO

101/ OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « CLEAN UP CHALLENGE 77420 »

Le Maire de Champs-sur-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-7 ;

VU la délibération n°18 du Conseil municipal du 25 mars 2024, par laquelle le Conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2024.

CONSIDÉRANT que comme chaque année, certaines associations et autres organismes locaux sollicitent le versement d'une subvention pour le soutien et l'encouragement de leurs activités ;

CONSIDÉRANT que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de l'association « Clean up challenge » pour l'année 2024 a été omise lors du vote des subventions aux associations au titre de l'année 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission municipale finances du 15 novembre 2024,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 2 décembre 2024,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Maire-adjointe déléguée à la vie associative, à l'animation et à la jeunesse,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association « Clean up challenge 77420 » d'un montant de 200€ pour l'année 2024 ;

PRÉCISE que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le

20/12/24
publié ou notifié le 20/12/24
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,


Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2024

Le Maire,


Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.